**Modèle d’arrêté**

***De retenue sur la rémunération pour absence de service fait***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…* **- …** *(n° d’ordre)*

**portant retenue sur la rémunération pour absence de service fait**

**de** *Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.712-1,

Vu la loi n°61-825 du 29 juillet 1961 modifiée de finance rectificative pour 1961, notamment son article 4,

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale *(lorsque l’arrêté porte sur un agent contractuel),*

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet *(lorsque l’arrêté touche un agent qui exerce sur un poste qui n’est pas créé à 100%),*

Considérant que les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ont droit, après service fait, à rémunération,

Considérant qu’il n'y a pas service fait lorsque l'agent public s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de service ou lorsque l'agent, bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie de ses obligations de service,

Considérant que *Madame ou Monsieur*… *(prénom et NOM de l’agent)* n'a pas effectué ses heures de service du … *(date)* au … *(date)* OU sur la journée du … *(date)*,

Considérant que cette absence de service justifie la mesure d’une retenue sur traitement pour absence de service fait strictement proportionnelle à la durée de l’absence.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Madame ou Monsieur*… *(prénom et NOM de l’agent), fonctionnaire titulaire OU fonctionnaire stagiaire du grade de … (dénomination du grade pour les fonctionnaires),* échelon *… (n° de l’échelon),* indice brut *… (chiffre).,* indice majoré *… (chiffre)* exerçant sur un emploi à temps complet *ou* à temps non complet à raison de *…/35ème*

*OU Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent),* agent contractuel, dont la rémunération est référencée *au grade de … (dénomination du grade pour les fonctionnaires),* échelon *… (n° de l’échelon),* indice brut *… (chiffre).,* indice majoré *… (chiffre)* exerçant sur un emploi à temps complet *ou* à temps non complet à raison de *…/35ème*

subira une retenue pour absence de service fait de …/30ème *(pour une journée)*, ou de …/60ème *(pour une demi-journée),* ou de …/151,67ème *(pour une heure)* sur son traitement du mois de … (*indication du mois où l’absence de service fait s’est produite)*

**Article 2 :**

La retenue effectuée est calculée sur le traitement de base, l’indemnité de résidence ainsi que les primes et indemnités versées en considération du service accompli. Le supplément familial de traitement est exclu de cette retenue.

**Article 3 :**

La période non rémunérée pour absence de service fait n’est pas prise en compte dans le calcul des droits à pension, ni pour l’avancement de grade et d’échelon.

**Article 4 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du … *(nom du département)*[[2]](#footnote-2) et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 6:**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Arrêté non transmissible au Représentant de l’État

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Si la collectivité territoriale ou l’établissement confie la confection de la paie au Centre de gestion* [↑](#footnote-ref-2)